

*Année scolaire  
 2021/2022*

**TARIF ANNUEL PAR ELEVE** (sur temps scolaire)

<b>Contribution Familiale obligatoire *</b>	<b>1187.00 €</b>
<b>Solidarité (par famille, facultatif)</b>	<b>30,00 €</b>

<b>LES FORFAITS ANNUELS Etude ou Garderie (enfant de maternelle)</b>	
<b>Forfait 1</b> Lundi au jeudi de 16h55 à 17h55 et le vendredi 15h30 à <b>16h30</b>	<b>450,00 €</b>
<b>Forfait 2</b> Lundi au jeudi de 16h55 à 17h55 et le vendredi de 15h30 à <b>17h55</b>	<b>550,00 €</b>
<b>Forfait 3</b> Vendredi de 15h30 à 16h30	<b>150,00 €</b>
<b>Etude occasionnelle</b>	<b>4,50 €</b>

<b>Garderie supplémentaire du matin ou du soir</b>	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de <b>7h10 à 8h10</b> et de <b>18h à 19h</b>	<b>4,50 €</b>

<b>Cantine</b>	
<b>Forfait 1/2 Pension :</b>	
- 3 jours ( <b>lundi mardi jeudi jours fixes</b> ) : <b>7,00 € le repas</b> : 106 repas	<b>742,00 €</b>
- 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : <b>6,80 € le repas</b> : 137 repas	<b>931,60 €</b>
<b>Restauration à titre occasionnel (du lundi au vendredi) : 8,10 € le panier repas</b>	

**Votre choix sera à renseigner sur le questionnaire cantine/étude joint au dossier d'inscription.**

**REDUCTION : 3 enfants dans notre école, - 10 % sur le poste « Contribution Familiale obligatoire » pour chaque enfant.**

**Règlement facture annuelle** : vous recevrez la facture annuelle comprenant la scolarité, la cantine, l'étude ou la garderie vers le 20 septembre 2021.

3 modes de paiement :

- Par prélèvements automatiques : **au choix en 3 ou 9 fois (autorisation obligatoire à remplir accompagnée d'un RIB si changement ou nouvelle famille)**  
Prélèvement le 5 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin. Eviter un rejet. Chaque rejet est facturé 17,50€ par notre banque **à votre charge**.  
En cas de changement de RIB, merci de prévenir avant le 20 du mois précédent.
- par carte bleue (école directe) : vous recevrez les identifiants à la rentrée scolaire pour les nouvelles familles. Le paiement par carte bleue sur école directe permet de définir le montant souhaité et la date de règlement.
- par chèque **en 3 fois maximum (octobre/janvier/avril)** à l'ordre de : ECOLE SAINTE MATHILDE – indiquer le n° payeur et **le nom de l'enfant au dos du chèque**.

\* Dans le poste « Contribution familiale obligatoire » l'assurance scolaire est comprise (**IL EST INUTILE DE PRENDRE UNE AUTRE ASSURANCE SCOLAIRE**)

## **Partie à découper et à joindre au dossier obligatoirement**



Je soussigné(e) M. et/ou Mme .....  
Parent(s) de l'enfant ..... en classe de .....

Avoir pris connaissance des tarifs de l'école Sainte-Mathilde 2021/2022 et m'engage(nt) à régler et à **respecter les échéances de règlement**.

La totalité de la facture annuelle doit être réglée au plus tard le 31/05/2022 (pour les familles réglant par carte bleue ou chèque).

Fait à

Le

**Signature des deux parents :**